



## Informations sur la procédure de vaccination

Chère et cher concitoyen(ne),

La vaccination contre la COVID-19 progresse régulièrement et la première phase de la campagne touche à sa fin. Prévue pour offrir la vaccination à des groupes-cibles, cette première phase a consisté à vacciner le personnel et les résidents des maisons de repos et de soins, les institutions collectives de soins, le personnel des hôpitaux, et la première ligne de soins et d'aide à domicile.

Maintenant, c'est l'ensemble de la population adulte de Wallonie qui sera progressivement appelée à se faire vacciner en suivant un ordre de priorité essentiellement basé sur l'âge en commençant par les plus âgés. Ceci est conforme au plan de vaccination adopté conjointement par tous les ministres de la santé publique du pays.

Pour rappel, à Marche-en-Famenne, un centre de vaccination a été ouvert au Wex, rue des deux Provinces 1.

**Vous serez invité(e), chacune et chacun à votre tour, à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner. Cette invitation vous parviendra par un courrier postal et en plus, si vos données électroniques sont connues du registre national, par e-mail et/ou SMS. Ces invitations s'étaleront jusqu'à l'été.**

**Vous serez invité(e) à choisir librement de vous faire vacciner en vous connectant sur le site indiqué dans le courrier/courriel/SMS d'invitation que vous recevrez lorsque votre tour sera venu. Vous pourrez choisir le lieu, la date et l'heure qui vous convient. Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique vous est inaccessible, vous pouvez prendre rendez-vous au n° (Vert) 0800 45019.**

Au cas où vous n'auriez pas de moyen informatique pour vous inscrire et que vous ne pouvez solliciter aucune aide, notre Centre de Support Télématicque peut être contacté au 084/32.70.54, durant les heures de bureau (du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h - attention 15h le vendredi).

Nous vous rappelons que la vaccination est gratuite et volontaire, chaque citoyen étant libre de se faire vacciner ou non, pour lui-même et pour les autres.

Si pour une raison de santé ou autre, vous pensez que vous ne pourrez pas vous rendre seul(e) au centre de vaccination, vous pouvez vous faire accompagner par un proche.

Si ce n'est pas possible alors que vous souhaitez vous faire vacciner, nous vous invitons à nous en informer auprès de notre point de contact communal au 084/32.70.76, durant les heures de bureau (du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h - attention 15h le vendredi) afin que nous puissions examiner avec vous comment surmonter cette difficulté.

Vous trouverez ci-joint quelques réponses à des questions fréquentes qui sont posées aux autorités en charge d'organiser la vaccination.

Vous pouvez également trouver des données plus détaillées sur les sites suivants :

<https://jemevaccine.be>

<https://covid.aviq.be/fr/vaccination-covid-19-informations>

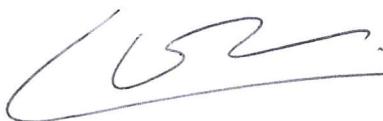
<https://info-coronavirus.be>

Le vaccin est une arme essentielle pour combattre la pandémie actuelle. L'objectif de la Santé Publique est qu'au moins 70% de la population se fasse vacciner, à l'exception des moins de 18 ans qui ne seront pas appelés actuellement à se faire vacciner et les personnes chez qui la vaccination est contre-indiquée, ce qui est très rare.

Dans l'espoir que ces informations vous soient utiles et en restant à votre disposition, nous vous prions de croire, chère concitoyenne, cher concitoyen, à nos sentiments les meilleurs.

**PAR LE COLLEGE :**

**Claude MERKER**  
Directrice générale



**André BOUCHAT**  
Bourgmestre



**CECI EST UN DOCUMENT D'INFORMATION DU CITOYEN  
LA CONVOCATION A LA VACCINATION VOUS PARVIENDRA ULTERIEUREMENT.**

**Votre vaccination en 6 questions & réponses.**

A partir de ce mois de mars, en respectant un ordre de priorité, toutes les personnes non encore vaccinées contre la COVID-19 recevront une invitation par courrier pour se faire vacciner dans un centre de vaccination. Les invitations seront également envoyées par SMS et e-mail pour celles et ceux qui ont un jour donné leurs coordonnées numériques au registre national. Il vous est toujours possible de compléter ces données à tout moment (voir point 6). Voici les réponses à 6 questions pratiques :

**1. Quand recevrez-vous cette invitation ?**

Les 53 centres de vaccination ouvriront progressivement pendant le mois de mars. Dans ces sites, répartis sur toute la Wallonie, toute la population adulte qui le désire y sera vaccinée gratuitement au cours des mois à venir. Sans tenir compte d'éventuels imprévus - et principalement de livraison des vaccins - tout le monde sera invité à se faire vacciner et recevra la première dose de vaccin entre mars et juin.

Plus précisément, vous recevrez une lettre de convocation par la poste et, en plus de cette lettre et pour autant que vos données soient à jour dans les bases de données fédérales, vous recevrez également un e-mail et un SMS avec le même message. Le système a été conçu pour éviter de vous inviter si cette vaccination a déjà été faite et est bien encodée dans Vaccinnet+. Les interférences n'étant pas toujours évitables, si malgré tout vous deviez recevoir une convocation alors que vous êtes déjà vacciné, n'en tenez pas compte.

Chaque personne aura le choix d'un centre de vaccination qui lui convient, sachant que le rendez-vous pour la deuxième dose devra être fixé dans le même centre. Si votre centre de vaccination de prédilection ne devait pas être disponible au moment souhaité, vous avez le choix d'un centre alternatif ou vous pouvez postposer quelque peu votre rendez-vous.

**2. Que dit l'invitation ?**

La première page est un billet électronique avec un code à barres et un code QR ainsi qu'un lien vers un site Web où vous pouvez prendre votre rendez-vous : <https://jemevaccine.be> . Vous devez l'emporter avec vous au centre de vaccination. Donc ne la perdez pas.

Sur la deuxième page, vous trouverez la procédure à suivre.

La troisième page contient des informations pratiques quant à la vaccination.

**3. Que devrez-vous faire avec l'invitation ?**

Dans la lettre, l'e-mail ou le SMS, vous serez invité à vous inscrire dans un centre et à préciser une date/heure précises. Le système vous aidera aussi à prendre le rendez-vous pour la deuxième dose qui sera aussi planifié quelques semaines plus tard, en fonction du vaccin utilisé. Cela signifie que vous pourrez fixer les deux rendez-vous en ligne ou par téléphone. Ceci est important afin que le centre de vaccination sache à combien de personnes il peut s'attendre et qu'il puisse s'organiser en conséquence.

Si vous vous inscrivez en ligne en surfant sur le site [jemevaccine.be](https://jemevaccine.be) vous pouvez éviter d'avoir à retaper ce code de 16 caractères en scannant le code QR sur la lettre, ce qui vous mènera automatiquement à une page Web où votre code sera déjà saisi.

**CECI EST UN DOCUMENT D'INFORMATION DU CITOYEN  
LA CONVOCATION A LA VACCINATION VOUS PARVIENDRA ULTERIEUREMENT.**

L'AViQ a également pensé aux citoyens qui ne n'ont pas accès à internet : l'invitation papier contiendra également le numéro vert : **0800 45019** que vous pourrez appeler pour fixer votre rendez-vous.

**4. Que faire si vous avez des difficultés pour vous rendre au centre de vaccination ?**

Renseignez-vous auprès de votre commune. Beaucoup d'entre-elles ont la possibilité de vous orienter vers des moyens de transport particuliers ou de vous aider. Si malgré tout aucune solution n'émerge, prévenez votre médecin traitant ou les services sociaux qui vous assistent habituellement pour solutionner cette difficulté. Vous pouvez toujours vous faire accompagner par un membre de votre famille en cas de nécessité.

Bon à savoir : Vos lignes TEC seront gratuites pour aller de votre domicile au centre de vaccination et en revenir, sur présentation de votre convocation et de votre date de rendez-vous.

Bon à savoir : L'ensemble des autorités du pays mettent en place les réglementations nécessaires afin de permettre aux travailleurs de prendre un congé de circonstance ou une dispense de service payé le temps de se faire vacciner.

**5. Que faire si vous ne voulez pas vous faire vacciner ?**

Nous aspirons tous à retrouver un mode de vie habituel et espérons que vous accepterez l'invitation à vous faire vacciner. Pour obtenir une immunité de groupe, près 70% de la population devrait être vaccinée contre le virus corona.

Il n'est pas obligatoire de se faire vacciner : chacun a le libre choix. Néanmoins il y a peu de raisons de ne pas se faire vacciner. Seul un nombre limité de personnes ont des contre-indications à se faire vacciner. N'hésitez pas à questionner votre médecin traitant.

Ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner sont invités à l'indiquer quand ils reçoivent l'invitation, afin de libérer leur place pour un autre citoyen qui attend son tour.

Vous pouvez indiquer que vous ne souhaitez pas de vaccin aussi bien via le lien dans l'invitation que via le numéro de téléphone qui se trouve dans l'invitation. Attention, cette décision est définitive. Vous ne recevrez plus de nouvelle offre pour vous faire vacciner dans le cadre de cette campagne de vaccination gratuite 2021.

**6. Comment compléter mes informations au niveau du Registre national ?**

Les moyens de communication utilisés dépendent des informations disponibles au Registre national. Chaque citoyen peut gérer, lui-même, ces informations de contact. Si vous souhaitez également recevoir l'invitation par mail ou GSM, assurez-vous que le registre national dispose bien de ces informations vous concernant.

Ci-après le lien vers une capsule vidéo expliquant comment vérifier, modifier ou compléter ses informations de contact à tout moment !

<https://view.genial.ly/603a8a3706cc940cfac3991c>

En toutes hypothèses, une invitation papier vous sera toujours envoyée.